

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 DÉCEMBRE 2024

Publiée sur le site Internet de la Ville : 19 décembre 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 décembre 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Sandrine BERTHET

Membres présents : 34

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, Mme Linda TABTE, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. Tarik EZ ZAJJARI, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Maryam EL GUIZANI, Mme Marie BRUNET, M. Stevens BOBI, M. François-Xavier PENICAUD, Mme. Véronique BOUCHER, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Madame Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Monsieur Roger MAZANA

Membres ayant donné pouvoir : 6

M. Raphaël SULTANA pouvoir à M. Jérémie BREAUD, MAIRE
Mme Françoise KIRASSIAN pouvoir à M. Jean-Francois DELAPIERRE
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à Mme Sonia GRANDSERRE
Mme Anne-Lise LANSAQUE pouvoir à M. Stevens BOBI
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD
Madame Nesrine MECHKAR pouvoir à M. Rémi COURT

Membres absents: 3

M. Emmanuel MAILLET, M. Hervé THIBAUD, M. Djamel BOUDEBIBAH

Membres ne prenant pas part au vote : 4

M. Marc DUBIEF, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, M. Tarik EZ ZAJJARI, Madame Lucile MOREL

Délibération n°20241212DEL22

VIE ASSOCIATIVE

Avenant convention d'objectifs 2024 - MJC Louis Aragon

RAPPORTEUR : M. JACQUES CHAMPIER

Mesdames, Messieurs,

Lors du Conseil Municipal du 12 décembre 2023, vous avez délibéré sur l'annuelle de fonctionnement 2024 de 519 332 €, en faveur de l'Association Maison des Jeunes et de la Culture Louis Aragon. Une convention d'objectifs a été conclue et signée le 16 janvier dernier pour l'exercice 2024.

Au printemps dernier, l'association a alerté la Ville de difficultés financières structurelles liées à la forte hausse de sa masse salariale en raison de revalorisation de salaires imposée par la convention collective qui lui est applicable. Afin d'accompagner l'association dans cette période difficile, vous avez délibéré lors du Conseil Municipal du 19 juin 2024 :

- l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 40 000 €,
- la révision des modalités de versement des acomptes de la subvention initiale.

Aujourd'hui, la situation de la MJC Louis Aragon reste précaire. Donc, toujours dans le cadre du processus de restructuration engagé par cette dernière, la MJC a fait de nouveau appel à la Ville pour envisager un complément de trésorerie, lui permettant d'absorber plus sereinement les dépenses de cette fin d'année.

Afin d'accompagner l'association dans cette période difficile, il vous est proposé d'avenanter la convention d'objectifs pour l'année 2024, en attribuant une subvention exceptionnelle de 80 000 € à l'association, par anticipation sur la subvention 2025.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement immédiat d'une subvention exceptionnelle de 80 000 € à l'Association Maison des Jeunes et de la Culture Louis Aragon,

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs 2024 avec l'association Maison des Jeunes et de la Culture Louis Aragon.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémie BREAUD